



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### officines

Question écrite n° 5841

#### Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la dégradation de la situation économique des officines pharmaceutiques. On constate en effet un accroissement du nombre de leurs dépôts de bilan. Dans un tel contexte, la profession pharmaceutique, qui représente quelque 130 000 emplois directs, est inquiète des conséquences de la suspension de l'arrêté de mai 1997 sur ses marges. Elle avait très favorablement accueilli cet arrêté, qui était de nature à stopper leur hémorragie financière. C'est pourquoi, il lui demande s'il entend réagir face à cette évolution qui, à terme, pourrait mettre en cause la sécurité dans la délivrance du médicament.

#### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat à la santé sur les difficultés économiques rencontrées par les pharmaciens liées à la marge des pharmaciens sur les médicaments remboursables. Le Gouvernement a décidé de revenir sur la décision de son prédécesseur en retirant l'arrêté du 21 mai 1997, qui modifiait le mode de rémunération des pharmaciens dit de la marge dégressive lissée et dont l'entrée en vigueur avait été fixée au 1er juillet 1997. En effet, l'absence de consultation de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés entachait d'illégalité cet arrêté qui pouvait donner lieu à une décision d'annulation par le juge. De plus, cette mesure entraînait un surcoût d'environ 400 millions de francs pour l'assurance maladie pour la première année et n'était de ce fait pas conforme avec l'objectif des dépenses de l'assurance maladie pour 1997 voté par le Parlement. Le Gouvernement a donc choisi de retirer cet arrêté et de revenir à l'état du droit antérieur. Le retrait de l'arrêté du 21 mai 1997 doit être compris comme une mesure conservatoire. La ministre de l'emploi et de la solidarité, attentive aux préoccupations des pharmaciens d'officine, a décidé dès le mois de septembre 1997 l'ouverture de nouvelles rencontres avec les pharmaciens. Au cours de celles-ci plusieurs thèmes ont pu être abordés dont notamment l'organisation de la profession (démographie officinale, formation, rôle de santé publique des pharmaciens), mais également le mode de rémunération des pharmaciens d'officine. Les conclusions du groupe de travail constitué à cet effet ont fait l'objet d'un rapport qui a été remis au ministre de l'emploi et de la solidarité et au secrétaire d'Etat à la santé. Ils décideront très prochainement des suites qu'il convient de réserver aux conclusions de ces travaux. Par ailleurs, les pharmaciens d'officine seront bien évidemment associés aux états généraux de la santé qui se tiendront prochainement et seront l'occasion de redéfinir les objectifs et les moyens permettant à tous les acteurs du système de santé de remplir au mieux leurs missions.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Accoyer](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5841

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 10 novembre 1997, page 3921

**Réponse publiée le :** 8 juin 1998, page 3177